

Adoption du compte financier 2016.

Conseil d'administration du 6 mars 2017

Délibération 2017/03/CA-006

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent le compte financier 2016.

Le montant définitif des opérations de l'exercice 2016 (montant net des dépenses de fonctionnement et d'investissement) est arrêté à la somme de 375 739 607,00 €.

Le résultat déficitaire de l'exercice 2016, soit – 3 004 640,12 € est porté au compte 119 « report à nouveau ».

Toulouse, le 6 mars 2017
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEC

Nombre de membres : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 16
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 14
Ne prennent pas part au vote : 0